



Visan, le 01/12/2022

N/Réf. : CTR/MM/SD
22. 12.468

Madame, Monsieur,

Vu les articles L.2121-17 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Publiques, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil Municipal du 30 Novembre 2022, vous êtes convié(e) à participer à la réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra le :

Mardi 06 Décembre 2022 à 18 h 30

A la salle Frédéric Mistral

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu n° 16 du 30 septembre 2022
2. Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
3. Extinction Eclairage public
4. Aménagement d'un local à vocation médicale
5. Contractualisation part développement durable – Rénovation Espace Gérard Sautel
6. Création de poste – service technique
7. Création de poste – service administratif
8. Taxe aménagement
9. Tarifs communaux
10. Décision modificative n° 2
11. Décision modificative n° 3
12. Acompte FREP
13. Questions diverses

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
Corinne TESTUD-ROBERT